



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR Sciences humaines  
Année universitaire 2020-2021**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 22 septembre 2020 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Psychologie parcours Psychologie de la performance et du sport** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2020-2021.

**Présidente : Lucie FINEZ, Maîtresse de conférences de psychologie sociale**

**Membres :**

**Laurent AUZOULT-CHAGNAULT, Professeur en psychologie sociale**

**Alain GRAILLOT, PRAG en STAPS**

**Raphaël LAURIN, Maître de conférences en STAPS**

**Edith SALES-WUILLEMIN, Professeure en psychologie sociale**

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis au recteur de la région académique Bourgogne-Franche Comté, chancelier des universités.

Fait à DIJON, le 15 avril 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

Philippe SALVADORI